



## Mort de Robert Boulin : « il y a urgence » assure sa fille qui dénonce une justice trop lente

« *Il y a urgence* » : la fille de l'ancien ministre **Robert Boulin**, dont les circonstances de la mort en 1979 restent entourées de mystère, a demandé mercredi à la justice d'accélérer l'enquête sur la mort de son père, rouverte en septembre 2015.

« *Je suis très inquiète* », a déclaré **Fabienne Boulin-Burgeat** lors d'une conférence de presse au cabinet de son avocate **Marie Dosé**, la première depuis la réouverture de l'instruction à Versailles concernant la mort de son père.

« *J'ai l'impression qu'on passe à côté de l'essentiel, on passe à côté de témoins qui ne demandent qu'à être entendus* », a déploré la fille de Robert Boulin, ancien ministre du Travail retrouvé mort dans un étang de la forêt de Rambouillet en octobre 1979.

La justice avait conclu à un suicide en 1991 et prononcé un non-lieu, une décision contestée par la famille du défunt qui a toujours soutenu la thèse d'un assassinat politique.

« *Fabienne Boulin demande l'audition de témoins* », a précisé M<sup>e</sup> Marie Dosé, ainsi qu'un déplacement sur les lieux où a été découvert le corps avec les protagonistes de l'époque et « *une nouvelle expertise médico-légale du dossier avec un collègue d'experts* ».

D'après l'avocate, une quinzaine de témoins jamais auditionnés pourraient l'être par le magistrat instructeur et « *le temps presse* ». « *Je constate simplement qu'en 18 mois, j'ai cinq témoins qui sont décédés ou qui ne sont plus en état de témoigner* », a détaillé M<sup>e</sup> Dosé.

« *Nous avons décidé de saisir la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles pour qu'elle ordonne la réalisation de ces actes sollicités par Fabienne Boulin depuis maintenant trois années* », a-t-elle ajouté.

Elle a également dénoncé le manque de moyens donnés à la justice pour faire éclater la vérité dans ce dossier. « *Peut-être serait-il utile de décider d'une juridiction collégiale de l'instruction, pour que trois magistrats puissent travailler* », a-t-elle suggéré. « *Quelque part, une justice à qui on ne donne pas les moyens va forcément conforter la thèse officielle* », or c'est un dossier « *qui concerne la V<sup>e</sup> République* », a insisté Marie Dosé. Il y a le sentiment « *d'une justice qui n'est vraiment pas à la hauteur parce qu'elle est trop lente* », a assuré l'avocate.

« *Tout le monde sait qu'il s'agit d'un assassinat* », a affirmé Fabienne Boulin, qui souhaite que « *la justice passe* » et que « *(s)on père retrouve son honneur* ».

Depuis octobre 2017, la préfecture de police a également mis à disposition de la justice plusieurs archives non classifiées des services de police de l'époque, dont des documents ne figurant pas au dossier. « *Ils peuvent nous donner des informations cruciales* », a expliqué M<sup>e</sup> Dosé. Pour l'instant, il n'a pas encore été possible de les consulter et « *nous sommes un peu impatientes* », a-t-elle assuré. ■